



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Madame, Monsieur,

Vous allez bientôt avoir seize ans.

**Se faire recenser à votre mairie dans le cadre du service national et du parcours citoyen est un acte obligatoire dans les trois mois qui suivent l'anniversaire de vos seize ans.**

Cette inscription donne lieu à une attestation de recensement. Être recensé vous permet ensuite d'être convoqué **entre seize et dix huit ans** à la journée défense et citoyenneté (JDC) dans de bonnes conditions. A l'issue de cette journée, il vous sera délivré un certificat attestant que vous avez rempli vos obligations légales (loi du 28 octobre 1997).

**Le certificat de participation est obligatoire pour vous inscrire aux examens et concours, soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...). Donc ne l'oubliez pas et ne le perdez pas.**

**Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site [www.monservicepublic.fr](http://www.monservicepublic.fr) – rubrique « le recensement citoyen en ligne ».**

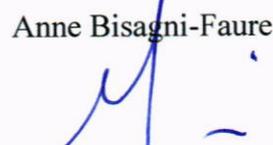
**Vous avez également la possibilité de suivre votre JDC sur l'application mobile gratuite « [MA JDC SUR MOBILE](#) » téléchargeable pour Smartphone ou iPhone. Cette application vous permettra de vous informer sur les modalités de recensement et de préparer votre JDC (convocation, lieu, changements, géolocalisation, programme, ...)**

**Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers [www.ac-poitiers.fr](http://www.ac-poitiers.fr) – rubrique « espaces jeunes – parcours citoyen ».**

Le chef du centre du service national de Poitiers  
Lieutenant-colonel Sylvain Fenoglio

  
Lieutenant-colonel FENOGLIO Sylvain  
Chef du Centre du Service National de Poitiers

Anne Bisagni-Faure

  
Rectrice de l'académie de Poitiers  
Chancelière des universités